



Rapport de la commission technique

CoDep 2B

Année 2023

L'année fédérale 2023 aura été marquée par un niveau d'activité comparable à celui des années précédentes.

Technicien d'Inspection Visuelle

Ont été organisés un stage de formation initiale et 2 stages de recyclage. Ainsi, ont été formé :

- 4 TIV
- 3 recyclages.

Pour la saison 2024 sont prévus :

- 1 ou 2 recyclages dont le premier a eu lieu le 28 octobre 2023 ;
- 1 stage de formation initiale les 23 et 24 mars 2024.

Matériel

Seuls des clubs de la région bastiaise et un hors département (Porto-Vecchio) ont fait des demandes.

- 3 prêts de matériel TIV (2 valises et 1 matériel de formation) ;
- 4 prêts de matériel de secourisme.

Il est rappelé que ces équipements sont à la disposition de tous les clubs et accessibles sur simple demande. La seule contrainte réside dans les modalités d'enlèvement et de retour.

Informations fédérales

L'année 2023 aura été très riche en réforme, mise en œuvre de nouvelles pratiques et augmentations. Ce sont :

- Le prix de la licence adulte passe à 45,80€ ;
- Le prix de la carte double face passe à 15€ ;
- Création de la licence « Aidant/Accompagnant » à 19,00€ ;
- Il n'aura échappé à personne que l'année fédérale 2024 a débuté le 1^{er} septembre et non le 15 comme par le passé ;
- Mise en ligne du e-learning N1 (<https://formation.ffessm.fr/fr/>);
- Mise en place depuis février 2023 d'un REX. Le Retour d'EXpérience en plongée et activités subaquatiques (REX) a pour objet de recueillir les témoignages, des situations ou des événements rapportés volontairement par les pratiquants.

Cela permet d'une part de recueillir des témoignages sur les accidents, quasi-accidents, incidents et/ou faits remarquables (chute, non-respect consignes, ADD etc...). Puis d'autre part d'en analyser les causes et les conduites adoptées afin de mettre en place des actions de prévention ou d'information pour éviter qu'ils ne se reproduisent. Le REX permet aussi de recueillir les retours d'expérience positifs au travers des actions mises en place. Pour ce faire la FFESSM a mis en place un outil de saisie en ligne accessible à tout pratiquant.

- Les études sur le rajeunissement ont effectivement débouché sur :
 - o Pour le GP/entrée en formation avec PA40+RIFAP/Examen à 17 ans
 - o Pour le MF1/ entrée en formation avec GP-PA40 à 17 ans ;
 - o PE12 à partir de 10 ans/PE20 à partir de 12 ans/PE40 à partir de 14 ans ;
 - o Mise en place d'un formulaire d'autorisation parentale pour la plongée jeune. Il est accompagné des conseils de la commission technique nationale et de la commission médicale et de prévention nationale de la FFESSM.
Il est demandé qu'une information éclairée soit donnée aux parents. Je conseille donc aux clubs de faire lire ce document aux parents puis à le signer.

Toujours à l'étude :

- La refonte du GP-N4 avec allègement de la théorie.

Celle-ci ferait l'objet d'un « module théorie MF1 » pour ceux se destinant au monitorat. Ce module serait réalisé sous contrôle de la CTR et serait valable 5 ans.

- Le Brevet d'Enseignement de la Plongée Profonde à l'air (BEPPA).MF1 + BEPPA = E4